



Documents administratifs a transmettre au maître d'ouvrage

Par **misiakfr**, le **06/09/2012 à 12:02**

Bonjour,

Je suis un artisan et je un maison en cours de rénovation ,mon client (un particulier) commence à me demander tel ou tel papier qui rentre dans le cadre de la vie privée de l'entreprise.

Quels sont les documents administratifs que je doit obligatoirement transmettre au mon client- maître d'ouvrage

Merci par avance

Par **chaber**, le **06/09/2012 à 14:02**

bonjour

votre client a-t-il accepté le devis?

Si oui, il ne peut que vous demander une attestation d'assurance décennale. Aucun autre document n'est à lui fournir